



Municipalité de Sainte-Marguerite

268, rue Saint-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0
Tél : 418 935-7103
administration@sainte-marguerite.ca

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Que le Comité de démolition constitué en vertu du Règlement 510-2023 relatif à la démolition d'immeuble a été saisi d'une demande de démolition complète, et ce, pour l'immeuble sis au 441 rang Sainte-Claire à Sainte-Marguerite, QC. G0S 2X0

Que le bâtiment visé n'est pas un immeuble patrimonial au sens du Règlement 510-2023 sur la démolition d'immeuble.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la présente publication ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Marguerite, des façons suivantes :

Par courrier ou en personne au 268 rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite, QC. G0S 2X0

Par courriel : dg@sainte-marguerite.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui se tiendra mardi, le 5 novembre 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 268 rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite, QC. G0S 2X0 (Bureaux municipaux).

Donné à Sainte-Marguerite (Québec), ce 18 octobre 2024.

Maryline Blais
Directrice générale et greffière-trésorière